RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00531
Numéro SIREN : 069 804 565
Nom ou dénomination : SAS PIERY

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2015 sous le numéro de dépôt 6262

TRAITE DE FUSION

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 98B531
le : 15 OCT. 2015
N° dépôt : 6262
Visa du greffier :

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La société **SAS PIERY**,
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros,
dont le siège social est situé rue Gutenberg ZA la Prairie II 42340 VEAUCHE,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 069 804 565,

Représentée par sa Présidente, la société GESTION PATRIMOINE CACARD, cette dernière représentée par Monsieur Pascal CACARD, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée "la société absorbante"
d'une part,

ET

- La société **ETABLISSEMENTS RECO**,
Société par actions simplifiée au capital de 155 000 euros,
dont le siège social est situé rue Gutenberg ZA la Prairie II 42340 VEAUCHE,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 055 809 651,

Représentée par sa Présidente, la société GESTION PATRIMOINE CACARD, cette dernière représentée par Monsieur Pascal CACARD, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée "la société absorbée",
d'autre part,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société SAS PIERY est une société par actions simplifiée dont l'activité principale, telle qu'indiquée au registre du commerce et des sociétés, est « *la fabrication, la vente en gros ou au détail, à la commission, à l'importation, l'exportation de tous articles d'horlogerie, de bijouterie, de joaillerie, d'orfèvrerie, de porcelaines, cristaux, objets d'art, articles pour cadeaux.* »

La durée de la Société est de 50 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 12 octobre 2019.

TC

Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE : dépôt N°6262 en date du 15/10/2015

Le capital social de la société SAS PIERY s'élève actuellement à 4 000 000 euros. Il est réparti en 4 842 actions intégralement libérées.

2/ La société ETABLISSEMENTS RECO est une société par actions simplifiée dont l'activité principale, telle qu'indiquée au registre du commerce et des sociétés, est « *Horlogerie, bijouterie, la fabrication, l'achat, l'importation de tous articles d'horlogerie, bijouterie traditionnelle or (tous titres), bijouterie fantaisie, joaillerie, orfèvrerie, décoration, design, articles cadeaux et articles de Paris, leur distribution aux magasins du Groupe CACARD-PIERY, à tous les affiliés la formation du personnel* ».

La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 31 octobre 2047.

Le capital social de la société ETABLISSEMENTS RECO s'élève actuellement à 155 000 euros. Il est réparti en 10 000 actions de 15,50 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ Aucune des deux sociétés ne détient de participation dans le capital de l'autre, mais les deux sociétés sont des filiales à plus de 99 % de la même société, la société GESTION PATRIMOINE CACARD.

4/ Les deux sociétés ont pour Présidente la société GESTION PATRIMOINE CACARD, représentée par Monsieur Pascal CACARD.

II - Motifs et buts de la fusion

Les motifs et buts qui ont incité les associés de la société SAS PIERY et de la société ETABLISSEMENTS RECO à envisager la fusion peuvent s'analyser en une opération de restructuration interne au sein du groupe destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement des coûts de gestion administrative du groupe.

L'absorption de la société ETABLISSEMENTS RECO par la société SAS PIERY s'est imposée pour des raisons techniques. Il est en effet plus simple d'effectuer la transmission universelle du patrimoine de la société ETABLISSEMENTS RECO à la société SAS PIERY que l'inverse.

A l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, la société SAS PIERY procédera à une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droit de la société ETABLISSEMENTS RECO.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 décembre 2014, et régulièrement approuvés.

JC

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 décembre 2014, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention (Annexe I).

Une situation de chacune des deux sociétés a également été arrêtée à la date du 30 juin 2015 et figure en annexe (Annexe II)

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société ETABLISSEMENTS RECO, arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-3 du 5 juin 2014, homologué par arrêté du 8 septembre 2014.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

Les comptes des sociétés au 31 décembre 2014 seront également utilisés pour déterminer les parités.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : APPORT-FUSION

I - Dispositions préalables

La société ETABLISSEMENTS RECO apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société SAS PIERY, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2014. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ETABLISSEMENTS RECO sera dévolu à la société SAS PIERY, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société ETABLISSEMENTS RECO

La valeur d'apport des actifs apportés est présentée ci-dessous en valeur comptable nette.

Afin que la société bénéficiaire des apports puisse reprendre à son bilan les écritures comptables de la société apporteuse (valeur d'origine, amortissements, dépréciations) et continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société apporteuse, l'éclatement de la valeur des actifs apportés apparaît en annexe, dans le bilan de la société ETABLISSEMENTS RECO.

IC

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Logiciels	Mémoire

2. Eléments corporels

. Installations techniques matériel et outillage industriels	3 776 euros
. Autres immobilisations corporelles	44 996 euros
L'ensemble des éléments corporels étant évalué à	48 772 euros
3. Immobilisations financières	1 557 euros
4. Stocks	940 963 euros

5. Actif circulant

. Clients et comptes rattachés	3 530 725 euros
. Autres créances.....	617 770 euros
. Disponibilités	663 917 euros
. Charges constatées d'avance	9 367 euros
	==========
Soit un montant de l'actif apporté de	**5 813 070 euros**

B) Passif pris en charge

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 décembre 2014 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 31 décembre 2014 ressort à :

1. Provisions pour risques et charges	102 063 euros
2. Dettes financières	1 415 049 euros
3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	2 293 695 euros
4. Dettes fiscales et sociales.....	522 952 euros

JC

5. Autres dettes 787 347 euros

==========

Soit un montant de passif apporté de 5 121 106 euros

C) Actif net apporté

Il résulte des estimations et évaluations ci-dessus que la valeur de l'actif apporté à titre de fusion s'élève à la somme totale de : **5 813 070 euros**

Par ailleurs, le passif pris en charge s'élève, comme indiqué ci-dessus, à la somme totale de : **5 121 106 euros**

IL EN RESULTE QUE LA VALEUR NETTE DE L'APPORT QUI DOIT ETRE CONSTATEE S'ELEVE A : ***691 964 EUROS***

III - Détermination du rapport d'échange

Le montant de l'augmentation de capital social de la société SAS PIERY a été déterminé en fonction de la parité retenue, elle-même calculée sur la base de la valeur réelle de chaque société participante au 31 décembre 2014.

La parité a été déterminée sur la base des comptes de chaque société au 31 décembre 2014, les valeurs comptables ayant été retenues comme étant les valeurs réelles.

Ainsi au 31 décembre 2014, la valeur réelle de la société ETABLISSEMENTS RECO ressort à 691 964 euros et celle de la société SAS PIERY à 4 158 539 euros.

La valeur réelle de l'action de la société SAS PIERY est de 858,85 euros.

La valeur réelle de l'action de la société ETABLISSEMENTS RECO est de 69,20 euros.

Le rapport d'échange ressort à 0,08 action de la société SAS PIERY pour 1 action de la société ETABLISSEMENTS RECO.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ETABLISSEMENTS RECO à la société SAS PIERY s'élève donc à 691 964 euros.

Compte tenu du rapport d'échange déterminé ci-avant, il conviendra de créer 800 actions nouvelles de la société SAS PIERY (10 000 actions x 0,08), d'une valeur nominale de 826,10 euros environ, en rémunération de cet apport net.

Le montant de l'augmentation de capital sera donc de 660 883 euros (800 x 826,10) avec une prime de fusion de 31 081 euros (691 964 € - 660 883 €).

Les 800 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V - Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports	691 964 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	660 883 euros
	==========
Prime de fusion	31 081 euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la Présidence de la société SAS PIERY de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

VI - Propriété - Jouissance

La société SAS PIERY sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2015.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société ETABLISSEMENTS RECO, depuis le 1er janvier 2015 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société SAS PIERY.

Les comptes de la société ETABLISSEMENTS RECO afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société ETABLISSEMENTS RECO.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

JC

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société SAS PIERY prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société ETABLISSEMENTS RECO, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société ETABLISSEMENTS RECO à la date du 31 décembre 2014, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société SAS PIERY prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2014, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société SAS PIERY supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société SAS PIERY exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel,

TC

relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société SAS PIERY sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société ETABLISSEMENTS RECO s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société SAS PIERY sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société ETABLISSEMENTS RECO prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société ETABLISSEMENTS RECO s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société SAS PIERY, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société SAS PIERY, faire établir tous

TC

actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société SAS PIERY aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société SAS PIERY et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des assemblées générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus le 31 décembre 2015 au plus tard, les présentes seront considérées comme nulles et non avenues.

La société ETABLISSEMENTS RECO se trouvera dissoute de plein droit dès que la fusion sera réalisée ou, le cas échéant, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société SAS PIERY qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société SAS PIERY de la totalité de l'actif et du passif de la société ETABLISSEMENTS RECO.

CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

JC

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société SAS PIERY ont été régulièrement entreprises ;

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société ETABLISSEMENTS RECO s'oblige à remettre et à livrer à la société SAS PIERY, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

JC

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er janvier 2015. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2014 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société SAS PIERY s'engage, en tant que de besoin :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;

- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

- à se substituer à la société absorbée pour l'exécution de l'engagement de conservation pris par cette dernière concernant les titres de participation bénéficiant du régime des sociétés-mères prévu à l'article 145 du Code général des impôts.

- à reprendre, afin d'éviter la remise en cause de reports d'imposition dont bénéficiait la société absorbée et conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation souscrit par la société absorbée à raison des titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant du régime propre aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionné à l'article 210 B du Code général des impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

A/ La société SAS PIERY remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société SAS PIERY lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société SAS PIERY.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

TC

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

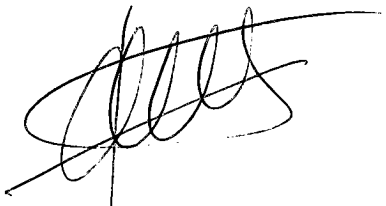
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

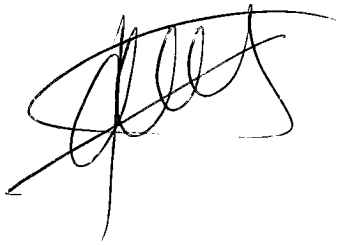
Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à VEAUCHE
Le 30 septembre 2015
En cinq exemplaires

Pour la société SAS PIERY
la société GESTION PATRIMOINE CACARD
représentée par Monsieur Pascal CACARD



Pour la société ETABLISSEMENTS RECO
la société GESTION PATRIMOINE CACARD
représentée par Monsieur Pascal CACARD



JC

ANNEXE I

BILAN DES SOCIETES
ETABLISSEMENTS RECO ET SAS PIERY
AU 31 DECEMBRE 2014

LIASSE FISCALE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : SAS ETABLISSEMENT RECO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 15 RUE GUTENBERG B.P.3 ZI LA PRAIRIE II 42340 VEAUCHE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 05580965100056 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2014

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	256 220	AG 256 220	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 245	AS 4 469	3 776
	Autres immobilisations corporelles	AT	157 927	AU 112 932	44 996
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	1 557	BI	1 557
	TOTAL (II)	BJ	423 950	BK 373 621	50 329
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	940 963	BU	940 963
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 557 720	BY 26 995	3 530 725
	Autres créances (3)	BZ	617 770	CA	617 770
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	663 917	CG	663 917
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 367	CI	9 367
	TOTAL (III)	CJ	5 789 736	CK 26 995	5 762 742
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 213 686	1A 400 616	5 813 070

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2015 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise SAS ETABLISSEMENT RECO — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :155..000....)	DA	155 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15 501
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 931 699
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 410 235)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	691 964
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	102 063
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	102 063
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	57
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 414 992
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 293 695
	Dettes fiscales et sociales	DY	522 952
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	787 347
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	5 019 043
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 813 070

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 019 043
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	57

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Exports-comptables janvier 2015 : Etat préparatoire.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ETABLISSEMENT RECO — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 852 696	FB		FC	1 852 696
	Production vendue biens *	FD	(41 021)	FE		FF	(41 021)
	Production vendue services *	FG	1 222 704	FH		FI	1 222 704
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 034 379	FK		FL	3 034 379
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	25 309
	Autres produits (1) (11)					FQ	211
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 059 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 118 222
	Variation de stock (marchandises)*					FT	799 648
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	97 244
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	724 496
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	39 605
	Salaires et traitements *					FY	822 410
	Charges sociales (10)					FZ	274 632
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	28 613
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	18 144
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 064
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 924 077
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)						GG	(864 179)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 961
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	98
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	10 059
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	47 209
	Différences négatives de change					GS	850
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	48 059
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V − VI)						GV	(38 000)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I − II + III − IV + V − VI)						GW	(902 179)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2015 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ETABLISSEMENT RECO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 043
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 043
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	410 036
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	102 063
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	512 099
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(508 056)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 074 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 484 235
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	(1 410 235)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	25 309
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES	228	
REGULARISATIONS FOURNISSEURS	559	4 043
CONTROLE URSSAF RAPPEL COTISATION	1 827	
INDEMNITES DE LICENCIEMENTS ET CSP	178 163	
DOTATION PROV RISQUE SALARIAL	102 063	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire.

SAS ETABLISSEMENT RECO

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP 2053 2015
EXTENSION 1

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CORRECTION EXTOURNE CHARGE A PAYER DE M/SES N-1 NON COMPTABILISEE	229 259	
PAR LE CREDIT DU COMPTE 607		

© AGIR Experts-comptables Janvier 2015 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N°2054 2015

Désignation de l'entreprise : SAS ETABLISSEMENT RECO — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	256 220	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions : Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions : Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	8 245	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	85 456	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *			KY	52 610	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	39 909	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	186 219	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 557	IU		IV	
	TOTAL IV			LQ	1 557	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	443 997	ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		1N		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	256 220	IX	256 220
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	8 245	ML	8 245
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	85 456	MO	85 456
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	20 047	MQ	32 563	MR	32 563
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	39 909	MU	39 909
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		1Y		NG	20 047	NH	166 172	NI	166 172
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 557	2G	1 557
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 557	2H	1 557
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	20 047	ØL	423 950	ØM	423 950

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2015 : État préparatoire.

TC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2015
D.G.F.I.P N° 2054 *bis*

Exercice N clos le 31122014

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ETABLISSEMENT RECO Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

JC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise SAS ETABLISSEMENT RECO — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	254 772	PF	1 449	PG		PH	256 220
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 944	QA	1 525	QB		QC	4 469
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	32 797	QE	14 282	QF		QG	47 079
	Matériel de transport	QH	45 483	QI	7 126	QJ	20 047	QK	32 563
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 058	QM	4 232	QN		QO	33 290
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	110 283	QV	27 165	QW	20 047	QX	117 401
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	365 054	ØP	28 613	ØQ	20 047	ØR	373 621

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		ZB	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire.

TC

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 813 070,39 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 410 235,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2015 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au coût moyen pondéré.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPATBILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un montant de 41 303 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de prospection de nouveaux marchés
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

TC

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 423 950

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	256 220			256 220
Immobilisations corporelles	186 219		20 047	166 172
Immobilisations financières	1 557			1 557
TOTAL	**443 997**		**20 047**	**423 950**

Amortissements et provisions d'actif = 373 621

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	254 772	1 449		256 220
Immobilisations corporelles	110 283	27 165	20 047	117 401
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**365 054**	**28 613**	**20 047**	**373 621**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	256 220	256 220	0	de 1 à 3 ans
Materiel et outillage	8 245	4 469	3 776	5 ans
Instal.generales, amenagement veauche	85 456	47 079	38 377	de 1 à 10 ans
Materiel de transport	32 563	32 563	0	de 3 à 5 ans
Materiel de bureau & informatique	15 260	14 845	414	de 3 à 5 ans
Mobilier	24 649	18 445	6 204	de 5 à 10 ans
TOTAL	**422 393**	**373 621**	**48 772**	

Etat des créances = 4 186 414

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 557		1 557
Actif circulant & charges d'avance	4 184 857	4 184 857	
TOTAL	**4 186 414**	**4 184 857**	**1 557**

Provisions pour dépréciation = 26 995

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	8 851	18 144			26 995
Comptes financiers					
TOTAL	**8 851**	**18 144**			**26 995**

Créances représentées par des effets de commerce = 193 292

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	193 292
Autres créances	
TOTAL	**193 292**

Produits à recevoir par postes du bilan = 318 351

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	50 103
Autres créances	267 814
Disponibilités	433
TOTAL	**318 351**

Charges constatées d'avance = 9 367

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

TC

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 155 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	15,50	155 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**10000**	**15,50**	**155 000**

Provisions = 102 063

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		102 063			102 063
TOTAL		**102 063**			**102 063**

Etat des dettes = 5 019 043

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	57	57		
Dettes financières diverses	1 414 992	1 414 992		
Fournisseurs	2 293 695	2 293 695		
Dettes fiscales & sociales	522 952	522 952		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	787 347	787 347		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**5 019 043**	**5 019 043**		

Dettes représentées par des effets de commerce = 853 054

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	853 054
Autres dettes	
TOTAL	**853 054**

Charges à payer par postes du bilan = 1 295 512

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	57
Emp.& dettes financières div.	39 179
Fournisseurs	304 030
Dettes fiscales & sociales	164 899
Autres dettes	787 347
TOTAL	**1 295 512**

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 3 034 379

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 119 628	69,85 %
Prestations de services	1 219 896	40,20 %
Produits des activités annexes	2 808	0,09 %
Rabais, remises & ristournes accord	-307 953	-10,15 %
TOTAL	**3 034 379**	**100.00 %**

Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements et allégements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Provis. non déduct. L'année de dotat.	67 635	22 545
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	**67 635**	**22 545**

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

La marge commerciale est négative en raison des avoirs émis lors des retours importants, en 2014, de marchandises qui ont été vendues en 2013. Cela entraîne mathématiquement une marge négative du fait que les factures de ventes et les avoirs pour retours de marchandises n'ont pas eu lieu sur le même exercice.
En neutralisant les marges négatives générées par ces retours de marchandises sur 2013 et 2014, le taux de marge commerciale serait de l'ordre de 20% sur 2014 contre 21% sur 2013.

TC

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 700
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	**8 700**

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	5	
Agents de maîtrise & techniciens	1	
Employés	25	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	**31**	**0**

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS TRUST
RUE GUTENBERG
42340 VEAUCHE

Autres informations complémentaires

Droit à DIF
Le volume d'heures de formation cumulée correspondant au droit au titre du DIF : 1 829 heures

Engagements en matière de retraite :
Le montant des indemnités de départ en retraite acquises par le personnel à la clôture de l'exercice s'élève à 29 145 euros. Ce montant inclus les charges sociales.
Les hypothèses retenues pour ce calcul sont :
- Le personnel a plus de deux ans d'ancienneté dans l'entreprise,
- Considération du départ à la retraite : âge légal,
- Départ à l'initiative du salarié.

Le calcul repose sur l'utilisation des probabilités déterminées par les tables de mortalité. Ces engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision dans les comptes.

Intégration fiscale :
La SAS ETABLISSEMENT RECO fait partie du groupe intégré depuis le 1er janvier 2005 constitué par la SOCIETE CIVILE DE GESTION PATRIMOINE CACARD, transformée en SAS GESTION PATRIMOINE CACARD le 17 novembre 2006.

La SAS ETABLISSEMENT RECO versera à la SAS GESTION PATRIMOINE CACARD à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la SAS ETABLISSEMENT RECO aurait bénéficié en l'absence d'intégration.
A la clôture d'un exercice déficitaire, la société ETABLISSEMENT RECO ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur le SAS GESTION PATRIMOINE CACARD.

Poste concernant les entreprises liées :

	CREANCES	DETTES
SAS PIERY		
COMPTE CLIENT	2 996 089,67	
COMPTE FOURNISSEUR		100 216,59
COMPTE 408100		163 071,58
COMPTE COURANT	163 521,73	
COMPTE COURANT INTERETS A RECEVOIR	9 084,05	
COMPTE 418100	27 933,73	
COMPTE 419800		787 346,97
SAS GESTION PATRIMOINE CACARD		
COMPTE COURANT		1 293 232,79
COMPTE COURANT IS		80 051,00
COMPTE COURANT IS INT A PAYER		3 386,76
COMPTE COURANT INT A PAYER		35 723,46
COMPTE FOURNISSEUR		140 903,70
COMPTE 409800	6 378,16	
COMPTE CLIENT	12 517,20	
TOTAL	**3 215 524,54**	**2 603 932,85**

JC

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 318 351

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir(4181000000)	*50 103*
TOTAL	**50 103**

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs - r.r.r & avoirs a recevoir(4098000000)	*231 258*
Etat - produits a recevoir(4487000000)	*27 472*
Associes interets courus a recevoir(4558010000)	*9 084*
TOTAL	**267 814**

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques interets courus a recevoir(5187000000)	*433*
TOTAL	**433**

Charges constatées d'avance = 9 367

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	9 367
TOTAL	**9 367**

Charges à payer = 1 295 512

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Banque int courus(5186000000)	*57*
TOTAL	**57**

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Associes interets courus a payer(4558000000)	*39 179*
TOTAL	**39 179**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues(4081000000)	*304 030*
TOTAL	**304 030**

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - provision conges a payer(4282000000)	*45 093*
Personnel - autres charges a payer(4286000000)	*312*
Charges sociales s/prov. conges a payer(4382000000)	*17 468*
Org. sociaux - autres charges a payer(4386000000)	*73 019*
Etat ch. a payer taxe apprentissage(4486010000)	*6 577*
Etat ch. a payer formation continue(4486020000)	*16 874*
Etat ch. a payer organic(4486040000)	*721*
Etat ch. a payer effort construction(4486050000)	*4 353*
Etat ch. a payer taxe vehicules soc.(4486070000)	*482*
TOTAL	**164 899**

Autres dettes	Montant
Clients avoirs a etablir(4198000000)	*38 960*
Clients retrocession avoirs a etablir(4198010000)	*748 387*
TOTAL	**787 347**

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 034 379	10 457 324	8 461 776	5 770 864	5 584 867
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-1 261 415	526 069	1 045 081	986 462	974 228
c) Impôt sur les bénéfices		169 553	342 473	326 232	318 893
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1 261 415	356 516	702 608	660 230	655 335
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1 410 235	322 806	681 018	641 147	643 151
f) Montants des bénéfices distribués		600 000		800 000	
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-126	36	70	66	66
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-141	32	68	64	64
c) Dividende versé à chaque action		60		80	
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	31	34	30	31	33
b) Montant de la masse salariale	822 410	838 994	712 500	669 931	618 188
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	274 632	254 603	280 373	252 663	242 301

LIASSE FISCALE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : SAS PIERY — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 15 Rue Gutenberg B.P.3 Z.A La Prairie II 42340 VEAUCHE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 0 6 9 8 0 4 5 6 5 0 0 4 2 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2014

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	147 130	AG 127 051	20 080
	Fonds commercial (1)	AH	2 968 802	AI	2 968 802
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	14 330	AK	14 330
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	1 356 972	AQ 1 043 793	313 179
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	75 551	AS 56 114	19 438
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 579 730	AU 2 342 696	237 034
	Immobilisations en cours	AV	171 068	AW	171 068
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	745	CV	745
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	549 923	BI 1 829	548 094
	TOTAL (II)	BJ	7 864 251	BK 3 571 483	4 292 768
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	5 115 403	BU	5 115 403
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	461 020	BY	461 020
	Autres créances (3)	BZ	2 746 080	CA	2 746 080
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	12 229 296	CG	12 229 296
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	359 402	CI	359 402
	TOTAL (III)	CJ	20 911 201	CK	20 911 201
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	28 775 452	1A 3 571 483	25 203 969

Renvois : (1) Dont droit au bail : 1 165 927 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise SAS PIERY — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4...000...000....)		DA	4 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	1 858 452
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	250 876
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	701 433
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(2 652 222)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	4 158 539
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	272 237
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	272 237
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	13 635 175
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	181 183
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 195 240
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 652 736
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	108 859
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	20 773 193
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	25 203 969
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre		1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	14 447 104
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	7 501 377

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2015 : Bilan préparatoire.

TC

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052 2015

Désignation de l'entreprise : SAS PIERY — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	20 186 905	FB	FC	20 186 905
	Production vendue biens *	FD	170	FE	FF	170
	Production vendue services *	FG	960 359	FH	FI	960 359
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 147 434	FK	FL	21 147 434
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	325 378
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 235
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	21 475 046
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	3 874 758
	Variation de stock (marchandises)*				FT	6 480 238
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	32 400
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	7 755 072
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	355 154
	Salaires et traitements *				FY	4 398 526
	Charges sociales (10)				FZ	1 685 497
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	693 950
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	16 349
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	25 291 944
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	(3 816 898)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	8 500
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	42 272
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	2 009
	Total des produits financiers (V)				GP	52 781
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	384 991
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	384 991
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	(332 210)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	(4 149 108)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2015 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PIERY — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	229 684
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 008 425
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	357 770
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 595 879
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	507 895
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	9 408 265
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	183 214
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 099 374
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	1 496 505
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(381)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	33 123 706
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	35 775 928
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	(2 652 222)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	41 984
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 072
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PENALITES ET AMENDES	3 469	
INDEMNITES DE LICENCIEMENTS ET CSP	297 741	
RUPTURES CONVENTIONNELLES	16 453	
COUT LIE AU PLAN DE SAUVEGARDE POUR L'EMPLOI	83 000	
INDEMNITES JOURNALIERES VERSEES/PERCUES	18 298	43 149

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 203 968,85 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 652 222,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2015 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour dépréciation du stock : La bijouterie or n'est pas dépréciée. La dépréciation des autres stocks est calculée sur des produits non vendus d'après des statistiques commerciales internes. Sur l'exercice, en raison du nombre important de liquidations avant cessions, fermetures et travaux de magasins, qui ont permis de liquider les anciens stocks, aucune provision n'a été constatée;
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPATBILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un montant de 260 789 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de prospection de nouveaux marchés
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société a engagé une procédure de conciliation avec ses partenaires financiers et la société RECO dont le protocole de conciliation a été homologué par le tribunal de commerce en mars 2015.
Le crédit révolving et une partie de l'encours des emprunts seront remboursés sur 2015 par le produit de cession des magasins vendus en 2014, placé sous séquestre, pour la somme de 10 millions d'euros. L'encours restant sera remboursé à une échéance de plus de 5 ans.
Le remboursement de la dette envers le fournisseur RECO sera étalée mensuellement de 2015 à 2020.

TC

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 802 875

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 802 875		1 802 875	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	**1 802 875**		**1 802 875**	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 864 251

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 612 134	0	7 481 872	3 130 262
Immobilisations corporelles	13 105 582	717 901	9 640 161	4 183 321
Immobilisations financières	1 252 435	500	702 268	550 668
TOTAL	**24 970 151**	**718 401**	**17 824 301**	**7 864 251**

Amortissements et provisions d'actif = 3 571 483

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	258 477	14 665	146 091	127 051
Immobilisations corporelles	10 762 818	679 285	7 999 500	3 442 603
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	2 058		229	1 829
TOTAL	**11 023 353**	**693 950**	**8 145 820**	**3 571 483**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Licences et logiciels	120 198	116 820	3 378	de 1 à 5 ans
Site internet	26 933	10 231	16 702	4 ans
Droit au bail	1 165 927	0	1 165 927	Non amortiss.
Fonds de commerce	1 802 875	0	1 802 875	Non amortiss.
Autres immobilisations incorporelles	14 330	0	14 330	Non amortiss.
Instal. agencements constructions	1 356 972	1 043 793	313 179	de 5 à 10 ans
Materiel et outillage	75 551	56 114	19 438	de 3 à 6 ans
Agencements amenagements installations	2 344 289	2 130 023	214 267	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	51 833	40 966	10 867	de 3 à 5 ans
Materiel de bureau	171 700	161 419	10 281	de 2 à 10 ans
Mobilier	11 908	10 289	1 619	de 2 à 10 ans
Immobilisations incorporelles en cours	171 068	0	171 068	Non amortiss.
TOTAL	**7 313 583**	**3 569 654**	**3 743 930**	

Etat des créances = 4 116 425

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	549 923		549 923
Actif circulant & charges d'avance	3 566 502	3 566 502	
TOTAL	**4 116 425**	**3 566 502**	**549 923**

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	283 394		283 394		
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	**283 394**		**283 394**		

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 037 790

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	176 336
Autres créances	1 859 110
Disponibilités	2 345
TOTAL	**2 037 790**

Charges constatées d'avance = 359 402

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 4 000 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4842	826,10	4 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**4842**	**826,10**	**4 000 000**

Provisions = 272 237

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	300 473	183 214	211 450		272 237
TOTAL	**300 473**	**183 214**	**211 450**		**272 237**

Etat des dettes = 20 773 193

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	13 635 175	10 005 175		3 630 000
Dettes financières diverses	181 183	181 183		
Fournisseurs	5 195 240	2 499 151	2 400 000	296 090
Dettes fiscales & sociales	1 652 736	1 652 736		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	108 859	108 859		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**20 773 193**	**14 447 104**	**2 400 000**	**3 926 090**

Dettes représentées par des effets de commerce = 131 339

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	131 339
Autres dettes	
TOTAL	**131 339**

Charges à payer par postes du bilan = 1 237 349

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	5 175
Emp.& dettes financières div.	9 528
Fournisseurs	505 462
Dettes fiscales & sociales	717 185
Autres dettes	
TOTAL	**1 237 349**

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 21 147 434

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	20 204 221	95,54 %
Ventes de produits résiduels	170	0,00 %
Prestations de services	783 797	3,71 %
Produits des activités annexes	176 562	0,83 %
Rabais, remises & ristournes accord	-17 317	-0,08 %
TOTAL	**21 147 434**	**100.00 %**

Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements et allégements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Provis. non déduct. L'année de dotat.	240 076	80 025
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	**240 076**	**80 025**

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

TC

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	34 000
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	**34 000**

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	28	
Agents de maîtrise & techniciens	13	
Employés	126	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	**167**	**0**

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS TRUST
RUE GUTENBERG ZA LA PRAIRIE II
42340 VEAUCHE

Dettes garanties par des sûretés réelle et engagements donnés :

LA SAS GESTION PATRIMOINE CACARD est caution de la SAS PIERY à hauteur de :
Garanties spéciales :
- 9 500 000 euros pour le crédit de refinancement, le crédit Capex et le crédit révolving
Garanties générales :
- 457 347 euros auprès de la banque LCL
- 400 000 euros auprès de la banque BPLL
- 1 676 470 euros auprès de la banque SG

Nantissements des fonds de commerce et garantie Oséo sur les emprunts restants dus, après conciliation, pour un montant de 3 630 000 euros
crédit de refinancement, crédit capex et crédit révolving restants dus : 3 202 000 euros
crédit BPI France : 428 000 euros
Ces sommes porteront intérêts au taux E3M + 1.5%.

Suite au protocole de conciliation homologué le 11 mars 2015, le produit de cession des magasins vendus, placé sous séquestre, sera affecté au remboursement des dettes financières à hauteur de 10 millions d'euros de la façon suivante :
crédit de refinancement et crédit capex : 5 610 000 euros
crédit BPI France : 92 000 euros
crédit revolving : 4 298 000 euros
Ces sommes porteront intérêts sur 2015 au taux E3M + 2% au titre du crédit de refinancement, du crédit CAPEX et du crédit BPI France et au taux E3M + 1.5% au titre du crédit révolving

Autres informations complémentaires

Informations sur les droits à DIF et les engagements en matière de retraite :

- Droit à DIF :
Le volume d'heures de formation cumulée correspondant au droit acquis au titre du DIF : 6 853 heures.

- Engagements en matière de retraite :
Le montant des indemnités de départ en retraite acquises par le personnel à la clôture de l'exercice s'élève à 153 198 euros. Ce montant inclus les charges sociales.
Les hypothèses retenues pour ce calcul sont :

- le personnel a plus de deux ans d'ancienneté dans l'entreprise;
- considération du départ à la retraite : âge légal;
- départ à l'initiative du salarié.

Le calcul repose sur l'utilisation des probabilités déterminées par les tables de mortalité. Ces engagements n'ont pas fait l'objet d'une provision dans les comptes

- Intégration fiscale :

La SAS ETABLISSEMENT PIERY fait partie du groupe intégré depuis le 1er janvier 2005 constitué par la SOCIETE CIVILE DE GESTION PATRIMOINE CACARD, transformée en SAS GESTION PATRIMOINE CACARD le 17 novembre 2006.

La SAS PIERY versera à la SAS GESTION PATRIMOINE CACARD à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la SAS PIERY aurait bénéficié en l'absence d'intégration.
A la clôture d'un exercice déficitaire, la société PIERY ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur le SAS GESTION PATRIMOINE CACARD.

Postes concernant les entreprises liées :

	CREANCES	DETTES
SAS RECO		
COMPTE FOURNISSEUR		2 996 089,67
COMPTE CLIENT	100 216,59	
COMPTE 418100	173 935,85	
COMPTE COURANT		163 521,73
COMPTE COURANT INT A PAYER		9 084,05
COMPTE 408100		27 933,73
COMPTE 409800	776 482,70	
SAS GESTION PATRIMOINE CACARD		
COMPTE COURANT IS	751 941,00	
COMPTE COURANT	29 547,90	
COMPTE FOURNISSEUR		2 028,67
COMPTE CLIENT	65 421,03	
COMPTE 408100		8 956,88
COMPTE COURANT INT A RECEVOIR	771,90	
COMPTE COURANT IS INT A RECEVOIR	13 199,74	
COMPTE 418100	2 400,00	
SCI ST ANDRE II		
COMPTE COURANT		7 169,88
COMPTE COURANT INT A PAYER		416,61
COMPTE FOURNISSEUR		89 379,17
COMPTE 409800	21 538,01	
TOTAL	**1 935 454,72**	**3 304 580,39**

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 037 790

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir(4181000000)	*176 336*
TOTAL	**176 336**

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs avoir a recevoir(4098000000)	*1 671 134*
Etat- produits a recevoir(4487000000)	*117 431*
Interets courus cptes courants a rec.(4558010000)	*13 972*
Divers - produits a recevoir(4687000000)	*56 573*
TOTAL	**1 859 110**

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banque interets courus a recevoir(5187000000)	*2 345*
TOTAL	**2 345**

Charges constatées d'avance = 359 402

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	359 402
TOTAL	**359 402**

Charges à payer = 1 237 349

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Int.courus/emprunts aupres ets de credit(1688400000)	*3 798*
Banques - interets courus a payer(5186000000)	*1 377*
TOTAL	**5 175**

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interets courus cptes courants a payer(4558000000)	*9 528*
TOTAL	**9 528**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(4081000000)	*505 462*
TOTAL	**505 462**

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - provision conges a payer(4282000000)	*136 694*
Personnel - autres charges a payer(4286000000)	*118 192*
Charges sociales s/prov. conges a payer(4382000000)	*53 154*
Org.sociaux charges a payer(4386100000)	*228 097*
Etat - taxe apprentissage a payer(4486010000)	*37 138*
Etat - formation continue a payer(4486020000)	*90 229*
Etat - effort construction a payer(4486030000)	*24 576*
Etat - taxe s/ vehicules societe a payer(4486060000)	*722*
Etat - organic a payer(4486090000)	*28 383*
TOTAL	**717 185**

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
b) Nombre d'actions émises	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	21 147 434	25 290 098	31 139 346	32 015 637	28 386 801
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-2 416 604	-41 897	529 085	2 244 247	1 069 960
c) Impôt sur les bénéfices	-381		-1 072	383 955	-533
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-2 416 223	-41 897	530 157	1 860 292	1 070 493
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-2 652 222	-1 797 405	-784 416	586 934	-45 300
f) Montants des bénéfices distribués				600 000	
g) Participation des salariés				74 315	
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-499	-9	109	384	221
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-548	-371	-162	121	-9
c) Dividende versé à chaque action				124	
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	167	247	259	263	262
b) Montant de la masse salariale	4 398 526	5 634 967	6 220 157	6 188 517	5 525 812
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 685 497	1 746 418	2 263 242	2 327 987	1 961 162

TC

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI SAINT ANDRE II	10 778	376 224	10	152	152			216 742	204 704	8 500
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ANNEXE II

SITUATIONS DES SOCIETES
ETABLISSEMENTS RECO ET SAS PIERY
AU 30 JUIN 2015

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	256 220	256 220			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 245	5 231	3 014	3 776	- 762
Autres immobilisations corporelles	157 927	121 988	35 939	44 996	- 9 057
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 557		1 557	1 557	
TOTAL (I)	**423 950**	**383 440**	**40 510**	**50 329**	**- 9 819**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	728 324		728 324	940 963	- 212 639
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	3 636 465	28 717	3 607 748	3 530 725	77 023
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	4 769		4 769		4 769
. Organismes sociaux	2 415		2 415	2 408	7
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	204 165		204 165	183 608	20 557
. Autres	226 606		226 606	431 754	- 205 148
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	24 792		24 792	663 917	- 639 125
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	11 502		11 502	9 367	2 135
TOTAL (II)	**4 839 038**	**28 717**	**4 810 321**	**5 762 742**	**- 952 421**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**5 262 987**	**412 157**	**4 850 831**	**5 813 070**	**- 962 239**

PROVISOIRE

JC

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 155 000)	155 000	155 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	15 501	15 501	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	521 463	1 931 699	-1 410 236
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	146 155	-1 410 235	1 556 390
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**838 119**	**691 964**	**146 155**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	102 063	102 063	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	**102 063**	**102 063**	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	1 468	57	1 411
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 532 427	1 414 992	117 435
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 187 268	2 293 695	-1 106 427
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	82 464	80 363	2 101
. Organismes sociaux	46 067	191 684	- 145 617
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	255 807	221 898	33 909
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 392	29 007	- 14 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	790 755	787 347	3 408
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**3 910 649**	**5 019 043**	**-1 108 394**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**4 850 831**	**5 813 070**	**- 962 239**

PROVISOIRE

TC

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	2 027 981		2 027 981	1 852 696	175 285	9,46
Production vendue biens	-11 893		-11 893	-41 021	29 128	71,01
Production vendue services	541 829		541 829	1 222 704	- 680 875	-55,69
Chiffres d'affaires Nets	**2 557 916**		**2 557 916**	**3 034 379**	**- 476 463**	**-15,70**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			15 482	25 309	- 9 827	-38,83
Autres produits			23	211	- 188	-89,10
Total des produits d'exploitation (I)			**2 573 422**	**3 059 898**	**- 486 476**	**-15,90**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 647 677	1 118 222	529 455	47,35
Variation de stock (marchandises)			212 639	799 648	- 587 009	-73,41
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 118	97 244	- 74 126	-76,23
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			237 037	724 496	- 487 459	-67,28
Impôts, taxes et versements assimilés			9 843	39 605	- 29 762	-75,15
Salaires et traitements			206 318	822 410	- 616 092	-74,91
Charges sociales			55 359	274 632	- 219 273	-79,84
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 819	28 613	- 18 794	-65,68
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 404	18 144	- 11 740	-64,70
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			2 021	1 064	957	89,94
Total des charges d'exploitation (II)			**2 410 235**	**3 924 077**	**-1 513 842**	**-38,58**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**163 186**	**-864 179**	**1 027 365**	**118,88**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1 992	9 961	- 7 969	-80,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change				98	- 98	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**1 992**	**10 059**	**- 8 067**	**-80,20**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			20 408	47 209	- 26 801	-56,77
Différences négatives de change				850	- 850	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**20 408**	**48 059**	**- 27 651**	**-57,54**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-18 417**	**-38 000**	**19 583**	**51,53**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**144 770**	**-902 179**	**1 046 949**	**116,05**

PROVISOIRE

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 370	4 043	- 1 673	-41,38
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	**2 370**	**4 043**	**- 1 673**	**-41,38**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	984	410 036	- 409 052	-99,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		102 063	- 102 063	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**984**	**512 099**	**- 511 115**	**-99,81**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**1 385**	**-508 056**	**509 441**	**100,27**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**2 577 783**	**3 074 000**	**- 496 217**	**-16,14**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**2 431 628**	**4 484 235**	**-2 052 607**	**-45,77**
RESULTAT NET	**146 155**	**-1 410 235**	**1 556 390**	**110,36**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

PROVISOIRE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	320 018	149 272	170 746	20 080	150 666
Fonds commercial	2 968 802		2 968 802	2 968 802	
Autres immobilisations incorporelles	14 330		14 330	14 330	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	1 376 343	1 079 863	296 480	313 179	- 16 699
Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 551	58 785	16 766	19 438	- 2 672
Autres immobilisations corporelles	2 580 829	2 400 883	179 946	237 034	- 57 088
Immobilisations en cours	70 681		70 681	171 068	- 100 387
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	595		595	745	- 150
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	325 684	1 829	323 855	548 094	- 224 239
TOTAL (I)	**7 732 833**	**3 690 632**	**4 042 201**	**4 292 768**	**- 250 567**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	5 132 265		5 132 265	5 115 403	16 862
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	340 260		340 260	461 020	- 120 760
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	55 077		55 077	38 707	16 370
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	83 651		83 651	66 504	17 147
. Autres	1 701 268		1 701 268	2 640 869	- 939 601
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	354 346		354 346	12 229 296	-11 874 950
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	285 142		285 142	359 402	- 74 260
TOTAL (II)	**7 952 008**		**7 952 008**	**20 911 201**	**-12 959 193**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**15 684 841**	**3 690 632**	**11 994 209**	**25 203 969**	**-13 209 760**

PROVISOIRE

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 4 000 000)	4 000 000	4 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		1 858 452	-1 858 452
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	158 539	250 876	- 92 337
Réserves statutaires ou contractuelles		701 433	- 701 433
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-1 002 214	-2 652 222	1 650 008
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**3 156 325**	**4 158 539**	**-1 002 214**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	272 237	272 237	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	**272 237**	**272 237**	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 630 000	6 133 798	-2 503 798
. Découverts, concours bancaires	3 653	7 501 377	-7 497 724
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	152 704	181 183	- 28 479
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 617 952	5 195 240	-1 577 288
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	499 517	412 713	86 804
. Organismes sociaux	310 538	572 540	- 262 002
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	162 069	486 434	- 324 365
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	59 053	181 048	- 121 995
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	130 163	108 859	21 304
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**8 565 648**	**20 773 193**	**-12 207 545**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**11 994 209**	**25 203 969**	**-13 209 760**

PROVISOIRE

TC

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	3 721 376		3 721 376	20 186 905	-16 465 529	-81,57
Production vendue biens				170	- 170	-100
Production vendue services	199 606		199 606	960 359	- 760 753	-79,22
Chiffres d'affaires Nets	**3 920 982**		**3 920 982**	**21 147 434**	**-17 226 452**	**-81,46**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			29 119	325 378	- 296 259	-91,05
Autres produits			304	2 235	- 1 931	-86,40
Total des produits d'exploitation (I)			**3 950 404**	**21 475 046**	**-17 524 642**	**-81,60**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 907 686	3 874 758	-1 967 072	-50,77
Variation de stock (marchandises)			-16 862	6 480 238	-6 497 100	100,26
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 373	32 400	- 27 027	-83,42
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 534 748	7 755 072	-6 220 324	-80,21
Impôts, taxes et versements assimilés			58 526	355 154	- 296 628	-83,52
Salaires et traitements			826 645	4 398 526	-3 571 881	-81,21
Charges sociales			385 511	1 685 497	-1 299 986	-77,13
Dotations aux amortissements sur immobilisations			119 149	693 950	- 574 801	-82,83
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			2 878	16 349	- 13 471	-82,40
Total des charges d'exploitation (II)			**4 823 653**	**25 291 944**	**-20 468 291**	**-80,93**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**-873 249**	**-3 816 898**	**2 943 649**	**77,12**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances			3 000	8 500	- 5 500	-64,71
Autres intérêts et produits assimilés			20 123	42 272	- 22 149	-52,40
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				2 009	- 2 009	-100
Total des produits financiers (V)			**23 123**	**52 781**	**- 29 658**	**-56,19**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			125 669	384 991	- 259 322	-67,36
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**125 669**	**384 991**	**- 259 322**	**-67,36**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-102 546**	**-332 210**	**229 664**	**69,13**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**-975 795**	**-4 149 108**	**3 173 313**	**76,48**

PROVISOIRE

TC

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/01/2015 au 30/06/2015 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 227	229 684	- 210 457	-91,63
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 000	11 008 425	-10 998 425	-99,91
Reprises sur provisions et transferts de charges		357 770	- 357 770	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	**29 227**	**11 595 879**	**-11 566 652**	**-99,75**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 496	507 895	- 452 399	-89,07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	150	9 408 265	-9 408 115	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		183 214	- 183 214	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**55 646**	**10 099 374**	**-10 043 728**	**-99,45**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-26 419**	**1 496 505**	**-1 522 924**	**101,77**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		-381	381	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)	**4 002 754**	**33 123 706**	**-29 120 952**	**-87,92**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**5 004 968**	**35 775 928**	**-30 770 960**	**-86,01**
RESULTAT NET	**-1 002 214**	**-2 652 222**	**1 650 008**	**62,21**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

PROVISOIRE

TC